CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

# MUSULMANS DANS LES ARMÉES FRANÇAISES

## Entre banalisation institutionnelle et altérité imaginaire...

Elyamine Settoul

Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | « Migrations Société »

2008/6 N° 120 | pages 35 à 48

ISSN 0995-7367

Article disponible en ligne à l'adresse :

https://www.cairn.info/revue-migrations-societe-2008-6-page-35.htm

Distribution électronique Cairn.info pour Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales.
© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

# MUSULMANS DANS LES ARMÉES FRANÇAISES

## *Entre banalisation institutionnelle et altérité imaginaire...*

*Elyamine SETTOUL* *

Décliné selon diverses modalités, la question du fait musulman au sein d'une institution emblématique comme l'armée n'a curieusement guère attiré l'attention des chercheurs en sciences sociales. À l'exception de quelques travaux historiques retraçant l'époque coloniale[1], cette question est restée étonnamment en friche.

Une récente enquête commanditée par le ministère de la Défense et menée par Christophe Bertossi et Catherine Wihtol de Wenden est venue combler cette lacune en dressant un panorama global de l'expérience professionnelle des militaires français issus de l'immigration[2].

Cette faible exploration trouve sa source pour une bonne part dans le caractère illégitime de ce type d'objet de recherche dans la tradition sociopolitique française[3], mais aussi dans l'hermétisme qui caractérise doublement l'institution et la fonction de militaire[4].

Pourtant, la présence et la gestion de l'islam sont profondément ancrées dans l'histoire des armées françaises. La dimension multi-

* Allocataire de recherche Délégation générale pour l'armement (DGA)-CNRS, rattaché au Centre d'études et de recherches internationales (CERI), Sciences-Po, Paris.

1. Principalement l'ouvrage de RECHAM, Belkacem, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris : Éd. L'Harmattan, 1996, 340 p.

2. Cf. BERTOSSI, Christophe ; WIHTOL de WENDEN, Catherine, *Les couleurs du drapeau : l'armée française face aux discriminations*, Paris : Éd. Robert Laffont, 2007, 275 p.

   Voir également LABARI, Brahim, "La socialisation militaire des jeunes Franco-Algériens : retour sur le service national des doubles nationaux", *Migrations Société*, vol. 15, n° 86, mars-avril 2003, pp. 127-152 [NDLR].

3. Article 1 de la Constitution du 4 octobre 1958 : « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ». La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, dite "Informatique et libertés", interdit le recueil de données jugées sensibles (orientation politique, religieuse…).

4. Hermétisme physique et statutaire puisque les enceintes militaires sont essentiellement des lieux fermés au public et du fait du devoir de réserve auquel sont soumis les militaires.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

confessionnelle des régiments de tirailleurs coloniaux est encore souvent mobilisée par les dirigeants des armées pour illustrer la fraternité d'armes et la tradition d'intégration historique des armées. Le 1er régiment de tirailleurs d'Épinal, dont l'un des emblèmes est un croissant islamique, est ainsi souvent érigé en symbole d'une tradition de diversité valorisée par les armées[5].

Mais cette référence à une histoire mythifiée est inopportune pour analyser la problématique actuelle. Les militaires de confession musulmane ne sont plus des sujets de l'Empire enrôlés dans des formations quasi monoconfessionnelles, mais ils sont des citoyens français engagés de leur plein gré dans des unités où ils représentent une minorité (au sens numérique). Ces deux différences sont à relever car elles changent fondamentalement l'analyse.

Nous nous proposons de fournir au lecteur un état des lieux et quelques pistes de compréhension des enjeux que soulève la thématique de l'islam au sein des armées françaises sur la base de la réalisation d'entretiens avec des militaires et aumôniers de cette confession[6]. L'approche privilégiée est double : il s'agit avant tout d'aborder la question dans une perspective historique et comparatiste. Pour le second aspect nous avons tenté, dans la mesure du possible, d'illustrer notre propos à partir d'exemples tirés de diverses aires géographiques.

## Un déficit organisationnel

Le premier constat est que l'organisation de la deuxième religion de France est éminemment actuelle pour les acteurs de la Défense. En effet, ce n'est qu'en 2005 que le ministre de la Défense annonce la mise en place de la première aumônerie musulmane[7]. Jusque-là les requêtes des militaires de confession musulmane étaient gérées par des conseillers militaires désignés par la hiérarchie. Ce statut spécial trouvait en partie son explication dans le manque de cadres religieux formés dans l'Hexagone et la crainte d'engager un personnel importé de

5. Plusieurs régiments arborent des signes héraldiques rendant hommage aux anciennes unités coloniales (main de Fatima, étoile...).

6. Nous n'avons pas l'ambition d'engager une analyse exhaustive du phénomène mais de mettre en lumière quelques tendances qui nous paraissent fondamentales.

7. Décret n° 2005-247 du 16 mars 2005 portant statut particulier des aumôniers militaires et arrêté du 18 mars 2005 portant création d'une aumônerie militaire musulmane signé par Michèle Alliot Marie, alors ministre de la Défense.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

l'étranger susceptible d'introduire une conception de la religiosité trop "hasardeuse" pour une institution aussi sensible.

Ce déficit organisationnel par comparaison aux principaux cultes[8] qui bénéficiaient d'aumôneries en charge des prescriptions religieuses et du soutien moral et psychologique des militaires[9] constituait de fait une inégalité de traitement.

Pourtant la situation était connue. Un rapport interne soulignait dès 1990 les insuffisances de l'institution dans la gestion des aspirations des militaires musulmans (barquettes hallal, facilitation du jeûne...)[10], ce qui était d'autant plus mal vécu que cela touchait une population numériquement importante[11]. Conjugué à la position hiérarchique généralement inférieure des militaires concernés, ce manque d'équité pouvait être interprétée comme une forme de stigmatisation qui alimentait des discours de repli du type : « *Si l'armée ne prend pas officiellement en compte nos besoins, c'est qu'elle ne nous reconnaît pas ou ne veut pas de nous* » [B. sous-officier, armée de terre].

## La lente institutionnalisation de l'islam dans les armées françaises

Pour les responsables militaires, la question de l'institutionnalisation de l'islam est une interrogation qui a traversé tout le dernier siècle et qui trouve ses racines dans la création des régiments coloniaux composés en grande partie d'autochtones.

La mise en place d'une instance de gestion du culte a fait l'objet de diverses tentatives et de mesures plus ou moins officieuses. L'historien Xavier Boniface retrace cette lente gestation de l'aumônerie islamique du début de la Grande Guerre à 1940. Il souligne que les préoccupations religieuses des tirailleurs (salles de prière, repas sans

8. Les cultes catholique, israélite et protestant bénéficient de 233 aumôniers civils et militaires (176 catholiques, 37 protestants et 20 israélites) qui prennent en charge divers aspects de la vie des militaires (gestion des lieux de culte, organisation de pèlerinages, repas casher...).

9. Jusqu'à la mise en place de l'aumônerie musulmane, les militaires de cette confession trouvaient soutien auprès des responsables des autres cultes, notamment à l'occasion des OPEX (opérations extérieures).

10. Cf. BIVILLE, Yves, *Armées et populations à problèmes d'intégration : le cas des jeunes Français d'origine maghrébine*, Paris : Ministère de la Défense, Centre d'études sur la sélection du personnel de l'armée de terre (CESPAT), avril 1990.

11. Nous ne disposons d'aucune statistique officielle, mais à l'instar de la société civile, les musulmans représentent très vraisemblablement la deuxième religion au sein des armées.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

porc...) étaient prises en compte par les autorités militaires surtout lors des périodes de conflit où « *la foi représente bien souvent l'ultime bastion défensif* »[12].

Un premier aumônier musulman fut nommé en 1920 et affecté auprès des unités nord-africaines détachées en Syrie, mais les élites militaires de l'époque jugèrent son action défavorable aux intérêts français et le licencièrent trois ans plus tard.

Bien que l'idée de créer une aumônerie musulmane ait persisté dans l'esprit de certains décideurs militaires, elle ne dépassa jamais le stade de projet. Les adversaires de l'initiative affirmaient que le concept de l'aumônerie était étranger à la tradition islamique, et qu'une telle initiative risquerait de plus de favoriser le prosélytisme religieux au sein des « *troupes noires fétichistes* » ; or « *la conversion des fétichistes à l'islam ne présente que des dangers pour la puissance française* »[13].

À défaut d'une aumônerie islamique, l'état-major instaura par le décret du 14 mai 1940 un service d'assistance religieuse à l'intention des militaires en service dans la métropole. Celui-ci visait à entretenir le moral de troupes qui comprenaient difficilement les différences de traitement qu'elles subissaient. Avec l'ordonnance de 1943 du général de Gaulle, 15 "imams civils" furent recrutés par l'armée de la France libre afin de fortifier l'esprit patriotique des tirailleurs et de réaffirmer le caractère juste de la guerre livrée par les troupes de la France libre. Ces aumôniers à part entière n'eurent le droit d'exercer leur fonction que pendant la seule période de la guerre.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'idée d'une organisation officielle du culte est abandonnée, et la prise en compte des préoccupations religieuses devient la mission d'officiers désignés par le commandement. La crainte d'un noyautage des unités par des imams qui inciteraient à une plus grande observance des rites religieux demeurait encore très prégnante.

Les conflits liés à la décolonisation accentuèrent encore un peu plus le caractère sensible de cette question puisque les "ennemis de la France" professaient la même religion. Dès lors, le commandement refusa toute intrusion d'imams susceptibles d'être des agents subversifs. Après la fin de la guerre d'Algérie, la mission de l'état-major consista

12. BONIFACE, Xavier, "Les enjeux de l'aumônerie musulmane dans l'armée française de 1914 à 1962", *Revue Historique des Armées*, n° 241, décembre 2005, pp. 91-105 (voir p. 92).

13. *Ibidem*, p. 96.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

essentiellement à répondre aux préoccupations de conscrits effectuant leur service national obligatoire. La prise en compte de leurs aspirations devint le fait de militaires musulmans affectés officieusement à ces missions. Leur tâche consistait principalement à veiller au respect des rites funéraires des soldats morts au combat.

La problématique de la gestion de l'islam ne revint sur le devant de la scène qu'avec les conclusions du rapport Biville précédemment cité[14] mettant en relief les insuffisances de l'institution quant à la prise en compte de certaines prescriptions religieuses (repas hallal). Elles ont par la suite favorisé la rédaction d'une circulaire visant à faciliter les conditions d'exercice du culte. Mais, concrètement, la prise en compte des prescriptions est restée très variable d'un régiment à l'autre et fortement tributaire de la "sensibilité" du chef de corps à ces questions.

## Enjeux actuels : fantasmes et réalités autour des militaires musulmans

La suspension de la conscription annoncée par le président de la République en 1996 a laissé place à une armée totalement professionnalisée. Désormais, la présence massive de jeunes issus de l'immigration au sein des unités ne résulte plus d'une obligation civique, mais d'un choix patriotique et/ou professionnel[15].

Cette logique de volontariat n'a pas totalement fait disparaître la crainte relative au degré d'allégeance de ces recrues. Certains cadres militaires, conscients du caractère politiquement incorrect que susciteraient leurs propos[16], admettent en "off" avoir quelques incertitudes sur le degré de loyauté de certains militaires d'ascendance étrangère ou de confession différente de la religion majoritaire. Cette idée a été conceptualisée par Alon Peled comme le « *dilemme du cheval de Troie* »[17]. De plus en plus de nations, confrontées à des impératifs de recrutement

14. Voir note 10.

15. Qui peut être certes plus ou moins contraint par des facteurs économiques mais qui demeure *in fine* un choix. Voir BOURTEL, Karim, "L'armée s'ouvre timidement aux Beurs", *Le Monde diplomatique*, septembre 2001.

16. D'autant que, à l'instar d'autres sphères sociales, les armées se sont engagées depuis 2007 dans un vaste projet "Égalité des chances/diversité" visant à élargir l'origine sociale de leurs cadres. Voir HADDAD, Saïd, "Jeunes militaires français d'origine étrangère. De la différenciation entre co-membres : à propos de quelques parcours de *outsiders*. Premiers témoignages, premiers enseignements", *Migrations Société*, vol 18, n° 103, janvier-février 2006, pp. 33-54.

17. PELED, Alon, *A question of loyalty. Military manpower policy in multiethnic states*, Ithaca, N. Y. : Cornell University Press, 1998, 203 p.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

massif, sont amenées à composer leurs armées avec des segments de leur population dont la loyauté est remise en cause par l'opinion publique. Face à ce dilemme, Alon Peled illustre à travers trois exemples (Afrique du Sud, Singapour, Israël) la pluralité des réponses apportées par les États. Certains favorisent l'intégration totale de leurs minorités (intégration précoce des Noirs à l'armée sud-africaine à l'époque de l'apartheid) quand d'autres écartent explicitement et totalement certains groupes (l'armée de Singapour et la minorité malaise). Israël pratique une semi-intégration en autorisant l'engagement de certaines communautés (Arabes chrétiens, Druzes, Circassiens), mais en excluant les Arabes musulmans des carrières militaires. Les institutions militaires tendent ainsi à moduler le degré d'inclusion des minorités en fonction de leur "évaluation" du risque potentiel qu'elles présentent.

## Armées républicaines et religion, concurrence des allégeances

Conçues comme l'un des piliers de la République, les armées françaises entretiennent des rapports historiques tumultueux avec les différentes confessions. Un détour sur l'expérience des militaires de confession catholique et juive nous éclaire sur les tensions entre armées et religion.

Au début du XX^e siècle, l'anticléricalisme bat son plein et le général André liste secrètement un groupe d'officiers qu'il juge « *trop croyants* » et trop proches du Vatican. Cette chasse aux sorcières destinée à bloquer secrètement leur promotion déboucha sur le scandale de "l'affaire des fiches". De même, l'antisémitisme latent d'une partie de la société française trouve un terrain d'expression à l'occasion de l'affaire Dreyfus. La dégradation du capitaine en 1894 libéra une vague antisémite qui brisa la relative cohésion interne qui caractérisait jusque-là les armées. Pierre Birnbaum souligne le déchaînement de la presse de l'époque : « *Les juifs comme Dreyfus ne sont probablement que des espions en sous-ordre qui travaillent pour les financiers juifs : ils sont les rouages d'un vaste complot* [...]. *L'armée a été soustraite à l'influence juive plus longtemps que le reste de la société contemporaine. Elle a dû son immunité à son esprit traditionnel et à la nature même de sa mission. À peine les Juifs ont-ils pris pied dans l'armée qu'ils ont cherché à acquérir de l'influence. Déjà maîtres de la finance, de l'administration, dictant des arrêts aux tribunaux,*



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

*ils seront définitivement les maîtres de la France, le jour où ils commanderont à l'armée* »[18].

Tous les stéréotypes relatifs aux juifs s'expriment dans cet extrait. Outre leur "avidité financière", ils étaient soupçonnés de défendre avant tout leur propre intérêt et accusés de vouloir diriger en "sous-main" l'institution militaire.

La réhabilitation en 1906 du capitaine Dreyfus et la propagande antiallemande diluèrent progressivement ce sentiment. À l'image de Jacob Kaplan qui refusa le confortable statut d'aumônier militaire pour les tranchées de Verdun[19], les soldats de confession juive eurent un comportement remarquablement patriotique lors de la Grande Guerre. Cet acquittement de l'"impôt du sang" désamorça en partie l'hostilité des courants les plus antisémites.

La disparition de la "menace communiste" et l'émergence de mouvements terroristes qui revendiquent la référence islamique ont déplacé le processus de suspicion vers les segments de population de culture musulmane[20]. On peut constater que de grands médias questionnent régulièrement leur loyauté à la nation à l'occasion de conflits opposant des pays arabo-musulmans et occidentaux[21]. Les sondages corroborent la diffusion d'une peur de l'islam, doublement alimentée par le contexte international et son traitement médiatique[22]. Ce sentiment de peur largement diffusé dans la société se transpose logiquement dans la sphère militaire puisqu'elle en est *in fine* plus ou moins l'émanation.

Certains arguent que l'islam présente une spécificité irrémédiable et irréductible du fait de son rapport présumé au temporel et que des musulmans engagés dans une armée à dominante non musulmane n'attaqueront pas certaines nations au nom d'une solidarité transcendantale avec une *Oumma* virtuelle transnationale. Mais là encore les

18. Ces deux extraits sont issus du journal *Libre Parole* du 3 novembre 1894 et cités par BIRNBAUM, Pierre, "L'armée française était-elle antisémite ?", *L'Histoire*, n° 173, janvier 1994, pp. 22-27.

19. Il reviendra blessé de Verdun et sera décoré de la Croix de guerre.

20. Cf. CESARI, Jocelyne, "'Islam de l'extérieur, musulmans de l'intérieur'. Deux visions après le 11 septembre 2001", *Cultures & Conflits*, n° 44, hiver 2001, pp. 97-115.

21. Les guerres du Golfe ont été révélatrices de cette suspicion véhiculée par certains médias qui s'interrogeaient sur le "camp" que choisiraient les populations françaises de culture musulmane. Pour une analyse plus globale voir l'ouvrage de NOIRIEL, Gérard, *Immigration, antisémitisme et racisme en France (XIXe- XXe siècle) : discours publics, humiliations privées*, Paris : Éd. Fayard, 2007, 717 p.

22. Sur ce sujet voir l'analyse très complète de GEISSER, Vincent, *La nouvelle islamophobie*, Paris : Éd. La Découverte, 2003, 128 p. ; DELTOMBE, Thomas, *L'islam imaginaire : la construction médiatique de l'islamophobie en France, 1975-2005*, Paris : Éd. La Découverte, 2005, 392 p.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

exemples historiques qui démentent cette vision essentialisante sont légion. Au début des années 1960, l'armée malaisienne dont le pays est composé à 50 % de musulmans attaque aux côtés des Britanniques les troupes musulmanes indonésiennes au nord de l'île de Bornéo[23]. Les troupes supplétives engagées contre les mouvements indépendantistes durant la guerre d'Algérie étaient, rappelons-le, elles aussi musulmanes[24]. Plus récemment, les nombreux militaires afro-américains convertis à l'islam n'ont jamais suivi Louis Farrakhan, le leader de la *Nation of Islam,* dans ses injonctions à ne pas combattre en Irak au nom de motifs religieux. *De facto*, cette inquiétude relative au degré d'allégeance n'a jusqu'à présent jamais trouvé d'écho dans la réalité ou si peu qu'elle reste socialement insignifiante[25]. Mais bien qu'elle n'ait pas eu d'expression tangible, cette suspicion persiste encore dans les imaginaires collectifs, et les vagues d'attentats commis depuis le 11 septembre 2001 ont contribué à l'alimenter.

L'affaire Yee en est l'une des plus récentes illustrations. Officier sino-américain converti à l'islam, James Yee était en 2003 l'aumônier musulman en charge des détenus de la base de Guantanamo. Critiquant les conditions de détention dégradantes dans lesquelles les prisonniers étaient cantonnés, l'officier s'est vu écrouer par ses supérieurs hiérarchiques pour espionnage au profit d'Al Qaida. L'armée américaine reconnut plusieurs mois plus tard le caractère infondé des charges qui pesaient contre l'aumônier, mais ce dernier n'avait pas eu d'autre alternative que de démissionner[26]. Cette anecdote montre comment agit la suspicion. Il devient aisé de jeter le discrédit sur certains militaires au seul motif de leur adhésion à l'islam. Celle-ci se transforme en stigmate tribal[27], c'est-à-dire en marque disqualifiante dont les conséquences peuvent s'avérer dramatiques pour l'individu concerné. Des cas aussi extrêmes que l'affaire Yee

23. Cf. DELFOLIE, David, "Le phénomène islamique dans les armées malaisiennes : une illustration du facteur religieux comme vecteur structurant du social", in : GRESLE, François (sous la direction de), *Sociologie du milieu militaire*, Paris : Éd. L'Harmattan, 2005, pp. 57-70 (voir pp. 59-60).

24. Même si de nombreux harkis ont par la suite rejoint les rangs des nationalistes algériens, on doit se demander sur quel fondement reposait ce retournement, sur un facteur religieux/tribal ou, plus vraisemblablement, sur la croyance en la légitimité de leur cause.

25. Les exemples isolés existent ; par exemple, le cas d'un soldat américain de confession musulmane se heurtant à un problème de conscience pour combattre lors de la première guerre du Golfe (1991), mais l'hypermédiatisation d'un cas marginal ne doit pas occulter la réalité objective du phénomène.

26. L'officier Yee publia un ouvrage à partir de son expérience. Voir YEE, James, *For god and country : faith and patriotism under fire*, New York : PublicAffairs, 2005, 256 p.

27. Cf. GOFFMAN, Erving, *Stigmates : les usages sociaux des handicaps*, Paris : Éditions de Minuit, 1975, 184 p.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

n'ont pas été recensés en France, mais certaines formes de mise en doute de la sincérité patriotique de militaires musulmans peuvent s'exprimer.

Réserviste local à la jeunesse et citoyenneté[28], Yanis, d'origine maghrébine, monte régulièrement des actions de sensibilisation dans des quartiers défavorisés et milite pour une plus grande diversité au sein des armées : « *Chaque fois que je participe à une réunion ou à des événements avec des militaires du type sensibilisation aux métiers de la Défense, certains ont du mal à comprendre ce que je fais là. Surtout ils ne comprennent pas que je puisse m'investir bénévolement pour les armées. La dernière fois, un militaire professionnel me demandait combien je touchais pour les actions de sensibilisation que je montais. Je lui ai répondu "rien", et j'ai rajouté que je ne demanderai jamais le moindre défraiement, tout ça c'est seulement par fierté patriotique. Il avait l'air très étonné que je puisse servir ainsi* ».

Cette interrogation dans un cadre civil sur leur sincérité patriotique peut se décliner à l'identique dans la sphère militaire. Pour les personnes concernées, le malaise peut apparaître par le biais d'un humour quelque peu douteux, notamment quand les terrains d'intervention sont des régions musulmanes : « *Alors on va s'occuper de tes frères ?* ». Ici l'imaginaire opère une ligne de continuité : « *Je sais que certains se posent parfois cette question sur la confiance à nous accorder, c'est grave je trouve. Personnellement je commande des hommes de toutes les cultures, et sur le terrain on a toujours rempli nos missions de la meilleure des manières* » [chef de section d'origine africaine dans les troupes de marine, troupes de combat].

Un militaire du rang nuance : « *C'est sûr, ça me ferait chier de me battre contre mon pays d'origine, mais j'ai signé, je n'ai pas le choix. Heureusement on a la chance d'être dans un pays avec des valeurs démocratiques fortes. Aller en Irak sans aucun mandat comme le font les militaires américains, ça m'aurait vraiment dérangé* » [militaire du rang, base de Mourmelon].

Un haut responsable du recrutement corrobore ces propos : « *Jusqu'à aujourd'hui, je n'ai jamais entendu parler de problème de loyauté chez des militaires musulmans, et pourtant nous recrutons énormément de militaires et de toutes confessions. Des militaires français de culture musulmane ont été envoyés partout, au Liban, en Côte d'Ivoire, certains étaient*

28. Les RLJC (réservistes locaux à la jeunesse et citoyenneté) sont des bénévoles recrutés par les armées pour sensibiliser la jeunesse sur les questions de citoyenneté et aux métiers de la Défense. Travaillant le plus souvent au contact des jeunes (Éducation nationale, secteur socio-éducatif…), ils sont censés développer la visibilité des armées dans les zones défavorisées.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

*en Afghanistan. Cela ne veut pas dire qu'un problème de conscience ne peut pas se présenter à eux un jour, mais jusqu'à présent, concrètement, on n'en a pas rencontré* » [colonel en charge du recrutement, armée de terre].

## Désir de reconnaissance et d'invisibilité

De telles perceptions des musulmans procèdent d'une réification considérant cette religion comme un bloc monolithique figé qui s'imposerait à l'institution. Or cette vision ne traduit pas la complexité et les nuances du "croire musulman". À l'instar des autres religions, la pratique de l'islam subit un processus d'individuation. L'observation empirique montre que leur pratique résulte avant tout d'un "bricolage individuel". Le respect des prescriptions religieuses est extrêmement souple et varie de la simple non-consommation de viande de porc à l'observation de tous les rites musulmans (prières, ramadan, consommation exclusive de viande hallal). Cet éventail des manières de pratiquer la religion passe par une multitude de combinaisons possibles, et les niveaux de pratique entrent en interaction avec la latitude qu'autorise le cadre professionnel. Il va de soi que la vie dans un espace contraignant, tel un sous-marin, n'autorise pas la même observation des prescriptions religieuses qu'un métier de secrétaire militaire, par exemple, qui est quasi assimilable à une profession du secteur civil.

Mais les interviews réalisées avec les militaires de cette confession mettent en relief et de manière assez transversale une forte volonté de discrétion : « *Je suis militaire et musulmane, les deux à la fois, et je ne vois pas en quoi cela pourrait poser problème. Je considère que la religion c'est la sphère privée et que par conséquent on n'a pas à l'étaler au grand jour. Pendant le ramadan la hiérarchie nous autorise à sortir du travail une heure avant car on ne fait pas de pause à midi* [...]. *Personnellement je refuse car cela me dérange d'avoir un traitement particulier vis-à-vis des autres, je finis en même temps que les autres* » [sergent, armée de l'air, base de Balard, Paris].

Les enquêtés précisent en même temps que la religion relève d'une affaire personnelle tout en souhaitant pouvoir pratiquer l'islam dans les mêmes conditions que les fidèles des autres cultes. Leur volonté de se conformer au cadre professionnel sans "faire de vagues" est particulièrement perceptible. Cette quête d'invisibilité s'oppose symétriquement à "l'hypervisibilité" négative dont font l'objet les musulmans dans les ac-



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

tualités. La perception de servir une nation engagée dans des conflits "justes" (au sens légal) est également un argument récurrent.

Par ailleurs, le régiment occupe une place importante dans la compréhension de la pluralité des expériences vécues par les militaires musulmans. Il constitue l'échelle d'analyse la plus pertinente pour décrypter la variété des témoignages. Chaque régiment constitue une unité qui développe une culture singulière et un état d'esprit qui lui est propre, représentant d'une certaine façon l'équivalent de l'entreprise dans la sphère civile. Par conséquent, l'intérêt que porte le responsable de régiment à ces problématiques affecte fortement la pratique des engagés concernés. Certains chefs en font une priorité quand d'autres considèrent ces questions comme secondaires. L'hétérogénéité des expériences (bonnes ou moins bonnes) vécues par les musulmans est à relier en grande partie à l'intérêt et à la sensibilité du chef de régiment sur ces questions. Loin d'être un bloc monolithique figé qui s'imposerait à l'institution militaire, l'islam au sein des armées apparaît plutôt comme un ensemble de pratiques hétéroclites et flexibles qui s'adapte à elle.

Dans leur étude, Christophe Bertossi et Catherine Wihtol de Wenden illustrent à partir d'exemples très concrets les types de tensions que peuvent générer la prise en compte ou l'absence de prise en compte des prescriptions religieuses[29]. Les repas constituent des moments conviviaux essentiels pour fortifier la cohésion des troupes, et les interactions qui s'y déroulent sont particulièrement révélatrices de certains malaises.

Ainsi, l'absence d'alternative à des repas composés de porc crée chez le militaire musulman une contrainte émotionnelle et physique[30] qui affecte automatiquement son investissement et *in fine* la cohésion des groupes. Parfois certains collègues réagissent négativement quand ces militaires se voient attribuer un steak de bœuf à la place du porc. Ils l'interprètent comme un traitement de faveur contraire à l'esprit "égalitaire" censé animer l'institution. La suspicion devient totale quand un militaire refuse la consommation de porc et accepte un verre d'alcool.

Ici le processus de réification et de globalisation des musulmans joue encore ; d'aucuns souhaiteraient qu'ils aient tous une pratique identique de leur foi, les condamnant par là-même à une forme d'assignation

29. Cf. BERTOSSI, Christophe ; WIHTOL de WENDEN, Catherine, *Les couleurs du drapeau*, *op. cit.*

30. Émotionnelle car se développe alors chez le militaire un sentiment d'injustice, et physique par l'absence d'apport de protéines nécessaire à l'exercice des troupes.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

identitaire que cherchent justement à fuir les engagés de culture musulmane.

Les moments festifs marqués par la présence exclusive de boissons alcoolisées sont également des circonstances où peuvent apparaître des lignes de fracture dans la collectivité. Les groupes ont tendance à se subdiviser en sous-groupes sur la base d'affinités culturelles/religieuses (groupes qui ne boivent pas d'alcool), ce qui peut-être interprété par les autres comme une forme de démarcation, voire de communautarisme. Pourtant, le simple fait de prévoir de boissons non alcoolisées peut suffire à désamorcer des situations embarrassantes.

## Vers une banalisation de l'islam dans le paysage institutionnel des armées françaises ?

Néanmoins, ces cas révélateurs de tensions ne doivent pas masquer la tendance globale qui reflète une prise en compte grandissante des aspirations des musulmans intégrés à l'institution. Nommé en 2006 par la ministre de la Défense, Michèle Alliot-Marie, pour rédiger un rapport sur l'islam au sein des armées, le colonel à la retraite Miloud Aït Hocine s'attache à favoriser l'insertion des musulmans en créant des lieux de culte et en facilitant l'exercice de leur foi[31]. Ses premiers efforts se focalisent principalement sur les régiments de la région parisienne et du sud-est de la France, du fait de l'importante proportion de musulmans dans les effectifs. Les circulaires ministérielles assouplissent les conditions professionnelles (congé accordé plus facilement lors de fêtes religieuses) et d'importants efforts ont été réalisés par l'économat pour avoir accès à des menus hallal. L'organisation de pèlerinages à La Mecque pour les militaires désireux de s'y rendre serait également à l'étude[32]. Son travail s'appuie sur le recrutement progressif d'une quarantaine d'aumôniers musulmans. Les candidats retenus auront le statut de militaire et devront « *faire leurs preuves* » durant une période probatoire d'une durée de six mois.

Dans une logique d'intégration et de minimisation des risques potentiels qu'engendrerait l'importation de cadres religieux étrangers, l'aumônerie privilégie les candidats dont les parcours témoignent d'une connaissance et d'un vécu relativement important au sein de la société

31. Le premier lieu de culte musulman a été fondé sur le site militaire de Draguignan.

32. De nombreux pèlerinages sont organisés à Lourdes et à Saint-Jacques-de-Compostelle pour les militaires de confession catholique.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

française : « *Je ne suis pas né en France, mais j'ai longtemps travaillé ici dans le secteur associatif afin d'aider des jeunes en difficultés à s'insérer socialement, à créer des entreprises notamment, donc j'ai une assez bonne connaissance de la jeunesse, et professionnellement, par rapport à ma candidature, c'est sûr que ça a dû constituer un atout important* » [aumônier militaire musulman, Paris].

Les efforts de l'institution ont permis de diminuer certaines contraintes, et aux dires des engagés interviewés il semble plus aisé de pratiquer sa religion aujourd'hui qu'il y a encore cinq années. Au final, cette prise en compte semble bonifier l'ambiance générale, et la cohésion des unités s'en trouve renforcée.

La sociologie des armées s'avère être un terrain particulièrement riche d'enseignements pour saisir les processus d'articulation entre les multiples affiliations des citoyens français de confession musulmane. À l'instar des carrés musulmans dans les cimetières ou des projets de construction de mosquées dans les villes françaises, la mise en place d'une aumônerie musulmane au sein des armées témoigne un peu plus de la sédentarisation et de l'ancrage progressif de cette religion dans le paysage social français. La prise en compte par les autorités de ce déficit organisationnel participe d'un juste rééquilibrage qui semblait très attendu par les militaires français musulmans. La reconnaissance officielle de l'islam au sein de l'institution permet à cette religion de sortir de son statut d'« *outsider* »[33] symbolique dans lequel elle était reléguée. Aux dires des cadres religieux et civils de l'armée, la meilleure prise en compte de ces attentes rejaillit positivement sur l'intégration et la cohésion globale des troupes.

Les observations et interviews réalisées avec des militaires musulmans mettent en exergue un fort processus d'individuation dans leur manière de croire et de pratiquer ainsi qu'une "quête d'invisibilité" qui semble se nourrir de la surmédiatisation négative dont leur religion fait l'objet. Mais le contexte international de l'après-11 septembre 2001 et le traitement médiatique dont l'islam fait l'objet imprègnent encore fortement l'imaginaire collectif et contribuent à alimenter dans certains cas une suspicion plus ou moins latente à l'égard des militaires musulmans.

33. Nous reprenons l'expression à Howard S. Becker. Voir BECKER, Howard S., *Outsiders. Études de la sociologie de la déviance*, Paris : Éd. Metailié, 1985, 247 p.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)

Pour être clair, il serait erroné d'en déduire qu'il existerait aujourd'hui un racisme de nature institutionnelle à l'encontre des militaires musulmans. Les dérives constatées sont de nature éparse et toujours le fruit d'actions d'individus isolés[34]. Celles-ci sont d'autant mal vécues par les personnes concernées qu'elles entrent en collision avec la recherche d'indifférenciation qui sous-tendait les motivations initiales de leur engagement. Face aux dérives verbales stigmatisantes, il nous semble qu'une double stratégie s'impose. Un travail pédagogique en amont (sensibilisation aux différences culturelles/cultuelles par exemple) permettrait d'atténuer la rémanence de certains clichés relatifs aux musulmans. En aval, seule une sanction exemplaire des auteurs de propos discriminatoires est susceptible de garantir le vivre ensemble et la cohésion d'une institution qui compte déjà dans ses rangs toute la diversité de la nation.

❑

34. La récente mise en place d'une convention entre la Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE) et la Défense témoigne d'une prise en compte grandissante de cette thématique au sein de l'institution.



© Centre d'Information et d'Etudes sur les Migrations Internationales | Téléchargé le 05/07/2021 sur www.cairn.info (IP: 77.194.157.182)